



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	03/09/2009 à 20h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2009-005
Etat du document	Validation en cours

Présents	Nicolas Rébérot Bruno Lencel Patricia Lucot Eric Debosque Stéphanie Rébaudo Silvie Szczuka Eric Wintrebert	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier André Destrez Marc Guérin Antoine Ferté Francis Hutin
Excusés	Benjamin Dubois, Sylvie Prédot	
Secrétaire de séance		
Début de la séance	20h00	
Fin de la séance	22/45	

Ordre du jour

Approbation des précédentes délibérations du CM du 26 juin 2009 (signature du registre des délibérations).

Tout d'abord Nicolas Rébérot fait part des nouvelles qui se sont passées pendant la période des vacances comme :

- la naissance de Jules Rébaudo, et les félicitations aux parents
- l'acquisition du Monument du bois des Châssis qui se trouvait d'ailleurs sur un terrain de la commune mais qui était sans maître. Bertrand Pointier pose la question à savoir que lorsque le terrain appartient à la commune, l'édifice qui s'y trouve devrait lui appartenir,
- la rénovation d'une salle de classe avec carrelage et peinture, et commande de nouveau mobilier,

1- Assainissement

11- Point financier

12- Point travaux

121-Réseau

122-Particuliers

13- Divers

2-Travaux

21- Logement

22- Lavoirs

3 – Aménagement secteur trésorerie

31- Suivi

1 – ASSAINISSEMENT

11- Point financier

La fin des paiements des entreprises arrive. Les financements AESN arrivent plus lentement. Un avenant sur le prêt BFT avec un taux à la baisse grâce à l'Europe n'est pas encore finalisé. Nous avons touché le FCTVA sur les factures de 2008, mais il manque encore une partie (environ 20K€) qui porte sur une l'étude pour l'assainissement.

La subvention AESN pour les travaux chez les particuliers doit commencer à arriver en octobre pour une cinquantaine de raccordés (les fonds se débloquent au fur et à mesure des arrivées de certificats de conformité), contrairement à ce qui avait été dit au départ, avec un plafond pour la première partie de la subvention.

Eric Debosque remarque qu'il va falloir faire une demande auprès de l'Agence pour recevoir « le bonus accumulé » au fur et à mesure et non pas attendre la fin des 2 ans, pour pouvoir aider les personnes qui ont eu de gros frais de raccordement (plus de 4000€).

Jusqu'à maintenant, nous avons reçu 2 requêtes :

- une personne dont les travaux de raccordement dépassent le prix de référence de l'AESN va déménager prochainement et demande à recevoir le montant total de la subvention de l'AESN si nous parvenons à la déplaçonner. Le Conseil municipal émet un avis défavorable par rapport au fait que nous ne pouvons préjuger du montant final de la subvention de l'agence de bassin.
- l'autre cas particulier est une personne qui ne peut pas faire ses travaux avant la fin de la récolte du cultivateur chez lequel elle doit passer pour faire sa tranchée. Si les délais sont respectés nous serons souples et il bénéficiera de la « taxe de raccordement » à 600€.

12- Point travaux

La salle St Georges est branchée, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Desgrippes. Les bâtiments communaux sont aussi raccordés sauf les vestiaires du stade qui s'avèrent plus onéreux qu'initialement à cause de la faible pente et de la longueur de la tranchée (97m). Il faut peut-être une pompe et si c'est le cas nous ferons une demande de participation auprès du SIVOM. Bruno Lencel va demander un devis auprès de l'entreprise Eiffage de Vic sur Aisne afin d'avoir un devis contradictoire.

121- Réseau

André Destrez a suivi l'entreprise qui a fait le curage de 3 postes de refoulement (1-3-6) : le Routy, la Vallée et Cheneux. On a dû enlever environ 20kg de lingettes et beaucoup de graisse ! Il est nécessaire de communiquer aux habitants qu'ils doivent respecter les règles de comportement responsable et que le coût d'un changement de pompe occasionnerait à la commune des frais d'environ 10.000€.

Il va falloir prévoir au moins 2 nettoyages par an.

Il faut remarquer qu'André Destrez passe quotidiennement à la STEP pour assurer son bon fonctionnement.

122- Particuliers

Dominique van Zuilen qui suit les déclarations de raccordement des particuliers nous fait part qu'une centaine de Ressonnois sont raccordés officiellement et qu'environ 70 ont été contrôlés, dont une cinquantaine ont reçu leur certificat et ont aussi été facturés pour la taxe de raccordement.

13- Divers

Le « contrôle 24 Heures » réalisé par Madame Gimenez de la société Jean Voisin à la STEP les 7 et 8 juillet derniers, avec bilan complet très satisfaisant.

On peut le considérer objectif même s'il a été réalisé par l'entreprise Voisin car des échantillons ont été relevés et envoyés dans un laboratoire indépendant de Touraine.

Le SATESE de l'Aisne nous propose une mission afin d'aider les collectivités dans le suivi et l'entretien de la STEP. La cotisation serait d'environ 130€/an.
La délibération est prise à l'unanimité.

Bruno Lencel et la commission ad hoc vont se pencher sur les travaux d'assainissement à réaliser pour les zones du village non pourvu à l'heure actuelle.
Des subventions sont maintenant possibles en ANC auprès de AESN (9^e plan).

Dimanche 13 septembre, aura lieu l'inauguration officielle de la STEP qui va être baptisée : « Recycl'eau », nom retenu par la majorité du conseil qui s'est exprimé.

2- TRAVAUX

21- Logements

L'appel d'offres est en cours et dure jusqu'au 11 septembre à 16 heures.
Il est prévu que les travaux d'assainissement et de réseau soient réalisés prochainement.

22- Lavoirs

La consultation des entreprises est bientôt terminée. Elle a été relancée pour le lot charpente car l'avis des architectes n'était pas assez concluant.
Au niveau des coûts, nous restons bien en dessous des estimations.
L'enveloppe parlementaire pourrait nous apporter 4000€, néanmoins, il ne faut pas commencer les travaux avant d'avoir reçu confirmation de l'arrêté nous octroyant la subvention.

3- AMENAGEMENT SECTEUR TRESORERIE

31- Suivi

Il est certain que les prix retenus par le BE de G2C sont surestimés et entre autre en ce qui concerne l'assainissement au prix du mètre linéaire.
La commission rencontre la SEDA, lundi 21 septembre à 14 heures. Il y a déjà eu des contacts avec les propriétaires pour l'achat de terrains.
Pour ce projet, la mise en place d'une Zone d'aménagement Concerté semble le plus judicieux, la modification du PLU sera nécessaire après enquête publique.

32- Acquisition

Une maison dont le terrain se trouve dans cette zone concernée est à vendre. La commune ne peut préempter que sur la totalité. Le prix demandé est de 81 000€ et France Domaine l'avait estimée à 93 000€. Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ce bien.
Le conseil municipal délibère pour faire une demande de subvention FRAPP afin de commencer des études et des travaux anticipés pour l'aménagement de ce secteur.

4- FINANCES

Il n'y a pas de DM à prévoir car le BP est respecté pour l'heure.
Une demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50% dans le cadre du CDDL a été faite pour les réparations au bois des Châssis. D'autre part nous aurons une aide de 25% des travaux de la commune de Vic sur Aisne.
Le montant des travaux est de 865€.
Le solde sera financé par le budget communal.

5- QUESTIONS DIVERSES

Sécurité routière :

Nicolas Rébérot nous présente les 3 projets concernant le carrefour, Place de la Fontaine, réalisés par le BE Aréa.

La zone 30 qui commencerait un peu en dessous du rond point, rue de la Motte, jusqu'à la rue de Mainville serait trop longue, on décide qu'elle s'arrête un peu après le café.

Rue de l'église : nous sommes en attente d'un devis pour la pose des panneaux et de la barrière.

Le circuit du bus scolaire est à revoir, une possibilité est qu'il fasse demi-tour au stade en attendant une meilleure solution.

L'idée de plateaux rue de Mainville pour faire ralentir les véhicules est évoquée.

Eric Debosque remarque qu'un panneau « priorité à droite » serait préférable à un panneau « STOP » au bout de la rue de Poulandon. Cette même remarque est retenue pour toute la RD 1160 traversant le village.

Travaux dans les classes : une classe a été rénovée : carrelage et peinture, du mobilier a été commandé (bureaux, armoires).

A la maternelle, un nouveau plafond a été posé, le puisard a été sécurisé et les fenêtres ont été garnies de garde corps.

Il reste les trottoirs à refaire Grand'Rue.

Extension enfouissement de réseau : doit être réalisé la semaine prochaine, la pose de 3 nouveaux candélabres s'effectuera d'ici à 2 mois.

Modification du statut de l'USEDA ,(délibération du conseil municipal), qui prend désormais les enfouissements du réseau électrique et du téléphone.

Dématérialisation : le test avec la sous-préfecture dure jusque fin septembre.

Vérification des installations communales :

2 retours : Bureau Véritas et Norisko (Dekra).

Bureau Véritas fait une nouvelle proposition à la baisse soit 1025 € la 1^e année, et 865 € les années suivantes.

Procédure d'entretien des postes de refoulement (contrat triennal) :

L'entretien aurait lieu 2 à 3 fois par an, il y a 14 pompes au total.

Un appel à la concurrence va bientôt être mis en place : 1 lot qui porte sur le nettoyage 2 fois par an + 1 exceptionnel, et 1 lot qui porte sur les vérifications annuelles des postes.

André Destrez préconise l'acquisition d'un jet haute pression thermique pour nettoyer les postes de refoulement, un devis va être demandé.

Rue Guillaume

Des jalons ont été posés au milieu du chemin, il faudra voir si c'est Denis Thiesset qui en est le responsable, ces piquets sont dangereux.

Propriétés communales :

Le bornage entre les champs et les voiries communales sera à suivre après la récolte des cultures. En tout état de cause avant le 15 octobre 2009.

Dégradations :

Nous avons constaté des dégradations au stade et des voitures rayées sur la Place de la Fontaine. Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie et l'enquête est en cours.

Taxe de séjour :

A la demande d'une gérante d'établissement qui ne peut pas répercuter la taxe sur son tarif déjà affiché, le conseil municipal prend la délibération d'être souple et de n'appliquer la taxe que d'août à octobre 2009, à la place d'avril à octobre pour cette première année et cela est valable pour tous les hébergements locaux.

Terrain adjacent à la STEP :

Divers propositions sont exposées comme : le louer pour le faire cultiver mais sans passer par le chemin de la station ou bien le planter avec des peupliers ou des merisiers, ce qui engagerait un certain coût et la rentabilité serait dans un lointain futur.

Nicolas Rébérot proposera à monsieur Dubois Dominique qui cultive déjà un champ à proximité, de le cultiver et de mettre dans la convention qu'il doit créer un chemin dans la peupleraie d'environ 1m50 de large qui mènerait au pré aux chevaux.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22h45.